

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

-:-
DIRECTION DES
ARCHIVES DE FRANCE

PARIS, le 27 juin 1950.

-:-
Circ. AD-50-19.

N O T E

pour MM. les archivistes en chef des départements.

Par lettre en date du 4 avril 1950 adressée au Ministre de l'Éducation nationale, M. le Président du Conseil a exprimé le désir que fussent recherchées et sauvegardées les archives relatives à la dernière guerre qui sont encore conservées dans les différentes directions et services relevant du Ministère de l'Éducation nationale. En conséquence, et sur les indications de la Direction des Archives, une circulaire a été adressée par le Ministre aux Recteurs d'Académies, Doyens de Facultés, Inspecteurs d'Académies et chefs d'établissements d'enseignement, leur prescrivant :

1°/ de faire rechercher, dans les services qu'ils dirigent, les archives intéressant l'histoire de la deuxième guerre mondiale qui ne sont plus nécessaires au travail administratif, d'en faire dresser si possible, un état sommaire et de prévoir leur transfert aux Archives départementales.

2°/ de vérifier s'il existe, dans les archives encore utilisées par les services, des documents de la période envisagée au sujet desquels il y aurait lieu de prescrire des mesures de sauvegarde (reproduction par microfilm, etc...).

Il est demandé aux destinataires de la circulaire ministérielle de bien vouloir se mettre en rapport avec les archivistes en chef de leurs départements respectifs pour les modalités d'exécution des instructions données. Je suis assuré que vous leur apporterez tout le concours qui vous sera demandé.

LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE,

Charles BRAIBANT.